

# Appel à expérimentation Tourisme Innovant

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Clôture des candidatures, le 1er juillet 2024.

### Présentation du dispositif

Cet appel à expérimentation Tourisme Innovant vise à accompagner les transitions écologiques, économiques et sociales de la filière Tourisme en soutenant l'innovation partenariale et renforçant l'attractivité pérenne et responsable des destinations touristiques de Nouvelle-Aquitaine.

L'appel à expérimentation Tourisme Innovant a pour objectifs de :

- faciliter le développement d'un tourisme responsable et résilient et régénérateur,
- encourager les collaborations et processus d'expérimentation entre professionnels du tourisme et/ou territoires touristiques et entreprises innovantes,
- accompagner les transitions pour conforter et pérenniser l'activité économique et sociale de la filière touristique par l'expérimentation de nouveaux services, produits et usages,
- valoriser les expérimentations conduites, partager et diffuser les bonnes pratiques inter-filières.

### Conditions d'attribution

#### Qui peut candidater ?

##### — Entreprises éligibles

L'appel à expérimentation s'adresse aux professionnels de la filière Tourisme, aux territoires touristiques ainsi qu'aux entreprises innovantes. Sont éligibles :

- les entreprises (hors SCI),
- les consortiums d'acteurs touristiques,
- les associations,
- les collectivités, EPCI et autres établissements publics,
- les laboratoires de recherche, les établissements d'enseignement ou de formation.

Les porteurs de projets doivent avoir leur siège social en Nouvelle-Aquitaine.

#### Pour quel projet ?

##### — Thématiques éligibles

Les expérimentations proposées devront répondre à l'une des thématiques suivantes et faire référence à la stratégie touristique régionale et aux besoins exprimés par la filière :

- les transitions économique, écologique et sociale des stations touristiques,
- les transitions économique, écologique et sociale des grands acteurs du tourisme,

- la mobilité touristique décarbonée.

### — Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses liées aux :

- coûts de conception et de prototypage et/ou développement pour expérimentation,
- investissements matériels et immatériels (hors matériel de bureautique),
- coûts de prestataires utilisés exclusivement pour le projet,
- frais de personnels mobilisés dans la limite de 40% du coût total éligible du projet (coût réel chargé sur justifications des bulletins de salaires et/ou au coût valorisé pour les non-salariés dans une limite de 30% du montant des dépenses éligibles, frais de déplacement).

Le montant des dépenses liées au projet devra atteindre au minimum 20 000 € HT.

## Quelles sont les particularités ?

### — Critères d'inéligibilité

Sont exclus :

- les expérimentations conduites avec des solutions déjà commercialisées sur le marché,
- les études seules (les projets doivent obligatoirement faire l'objet d'une expérimentation concrète sur le territoire).

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Le taux d'intervention de la subvention régionale est plafonnée à 50 000 € soit 50% maximum du coût total de l'expérimentation HT ou TTC (selon le statut fiscal du porteur de projet).

La subvention est attribuée en crédits d'investissement ce qui induit que la somme totale des frais de personnel et des prestations intellectuelles réalisées en interne doivent être inférieures à 40% du coût total éligible de l'expérimentation.

Un co-financement est attendu de l'ensemble des partenaires de l'expérimentation (du territoire, des acteurs ou professionnels touristiques mobilisés comme de l'entreprise innovante identifiée).

---

## Informations pratiques

### Comment candidater ?

#### — Après de quel organisme

Les dossiers de candidature doivent impérativement être déposés sous forme électronique : **ap-tourisme-innovant@nouvelle-aquitaine.fr**.

Se rapprocher des services de la Région en amont du dépôt de candidature.

Pour plus d'informations, contacter la Direction Tourisme - Service Transition économique au 05 56 56 38 26 ou 05 16 01 40 55 (secrétariat).

---

## Critères complémentaires

- Filière d'activité
  - › Tourisme

---

## Organisme

### REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région  
14, Rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 05 57 57 80 00

---

## Fichiers attachés

- [Dossier de candidature](#) (4/12/2023 - 77.8 ko)
- [Déclaration sur l'honneur de situation fiscale](#) (4/12/2023 - 0.20 Mo)

---

## Source et références légales

### Sources officielles

Règlement de l'appel à expérimentation Tourisme Innovant.